**Annexe 5 : Support aux caisses**

Toutes les questions concernant les aides à la télétransmission (contestations, anomalies……) devront être adressées exclusivement au support national.

ATTENTION : Aucune réponse individuelle ne sera faite par messagerie ou téléphone.

Le support national doit être sollicité par l’ouverture d’un ticket sur le PSN (Portail Support National) :

<http://www.support-national.cnamts.fr/espacelocal/>

Application « AIDES A LA TELETRANSMISSION »